

COLLEGE LA BOETIE
67 rue des Droits de l'Homme
BP90073
77552 MOISSY-CRAMAYEL CEDEX

DEMANDE DE PROPOSITION DE CONTRAT CHIFFRÉ

DOCUMENT VALANT REGLEMENT DE
CONSULTATION ET CAHIER DES CHARGES

<p>SORTIES SCOLAIRES DU COLLEGE LA BOETIE</p>

ARTICLE 1 DISPOSITIONS GENERALES

La présente demande de proposition de contrat a pour objet l'organisation du transport des élèves
L'offre est allotie géographiquement selon les destinations en 3 lots :

Lot n° 1 – sortie à Blandy-les Tours / Dammarie les lys

Lot n° 2 – sortie à Chateaubleau

Lot n° 3 – sortie à Paris

La réponse devra intégrer une assurance annulation prévoyant l'annulation à l'initiative du chef d'établissement selon les conditions de sécurité ou épidémies.

L'établissement se réserve le droit de ne pas donner suite à la présente consultation en cas de nombre d'offres insuffisantes.

ARTICLE 2 - OFFRES

La réponse du candidat devra être déposée sur le site AJI avant le :

VENDREDI 7 JANVIER 2022 à 12h00

Toute offre déposée après ce délai ou sous une autre forme ne sera pas acceptée.

Contenu des offres.

Chaque candidat devra produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes complétées en français :

- 1- Le DUME (document unique de marché européen) ou à défaut :
 - ✓ Un certificat attestant que le candidat a satisfait aux obligations sociales et fiscales au 31 décembre de l'année N-1,
 - ✓ Une déclaration sur l'honneur datée et signée justifiant que le candidat n'a pas fait l'objet d'une interdiction de soumissionner à un marché public ;

- 2- Les documents suivants :
 - ✓ Le candidat devra être titulaire d'une licence d'agent de voyage ou d'un agrément de tourisme s'il s'agit d'une association (obligatoire pour les conditions de paiement);
 - ✓ Un relevé d'identité bancaire ;
 - ✓ Le présent document signé ;
 - ✓ Le contrat établi par le candidat.

ARTICLE 3 - MODALITÉS D'EXÉCUTION :

Les variantes ne sont pas acceptées.

ARTICLE 4 PRIX

Les prix sont fermes et seront proposés hors taxes et toutes taxes comprises.

Le prix doit comprendre toutes les dépenses résultant de l'exécution des prestations incluant tous les frais.

ARTICLE 5 Modalités de règlement

Le mandatement des sommes dues par l'établissement sera effectué dans les 30 jours qui suivront la réception de la facture après service fait.

Les factures devront être déposées sur CHORUS :

- ✓ N° de SIRET de l'établissement : 197 721 913 00014
- ✓ Code service : INT

Les Mentions minimales obligatoires sur la facture sont :

- ✓ identification précise du fournisseur : nom de l'entreprise, adresse, RIB (avec BIC + IBAN), n° de TVA intracommunautaire, n° de Siret
- ✓ Libellé, prix unitaire, quantité, totalisation, taux de TVA, montant HT et TTC

ARTICLE 6 – ASSURANCE

Le titulaire justifie d'une assurance tous risques contractée auprès d'une compagnie agréée, le garantissant contre tous les dommages aux personnes et aux bagages, liés à l'exécution de sa prestation. Cette assurance devra couvrir notamment :

- Les pertes et dommages causés par des personnes dont l'assuré est civilement responsable, quelles que soient la nature et la gravité des fautes de ces personnes ;
- Les pertes et dommages causés par des tiers, quelles que soient la nature et la gravité des fautes de ces personnes ;

- Les pertes et dommages causés aux tiers du fait d'accidents ou d'incendies par ses matériels d'industrie, de commerce ou d'exploitation ;
- L'annulation ;
- Les dommages immatériels.

ARTICLE 7 - JUGEMENT DES OFFRES

Il sera retenu pour ce marché l'offre économiquement la plus avantageuse en fonction des critères ci-dessous :

1. Le prix : 60 %
2. Qualité des services associés : 40%

ARTICLE 8 – CONDITIONS DE RÉSILIATION

La personne publique pourra procéder à la résiliation du marché en cas d'inexactitude des renseignements prévus à l'article R2162-47 du Code de la commande publique.

Article 9- CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARITAIRES

A chaque lot est associé une destination.

Le planning détaillé de chaque lot figure en annexe. De légères modifications concernant les horaires et les effectifs sont susceptibles d'intervenir. Le cas échéant, ils feront l'objet d'une négociation avec le prestataire retenu.

Le prestataire devra préciser dans sa réponse :

- ✓ L'heure de prise en charge des élèves dans le collège afin d'arriver à la destination selon l'horaire d'arrivée défini dans la 1^{ère} colonne du planning.
- ✓ L'heure d'arriver dans l'établissement pour le retour selon l'horaire de départ
- ✓ Pour chaque trajet, le numéro de téléphone du chauffeur
- ✓ Le nombre et le type de bus pour chaque trajet

ARTICLE 10 - INFORMATION DES CANDIDATS

Les candidats non retenus seront informés par courrier recommandé simple dans les 15 jours qui suivront l'examen des propositions de contrat. Les candidats retenus, seront quant à eux, prévenus par courrier recommandé avec accusé de réception.

Le titulaire s'engage, pour l'exécution des prestations qui lui sont confiées, à respecter les réglementations et normes applicables en vigueur.

Fait en un seul original,

A, le

**Tampon, nom, prénom et signature du candidat
précédé de la mention manuscrite "Lu et Approuvé"**

LOT N° 1 :
BLANDY LES TOURS/ARCHIVES
DÉPARTEMENTALES

JEUDI 27 JANVIER 2022:

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES PUIS BLANDY LES TOURS

Horaire d'arrivée aux archives	Horaire de départ des archives pour aller à Blandy-les tours	Horaire de départ de Blandy les tours	Effectif total
9h45	12h 10	15h40	31

BLANDY LES TOURS puis ARCHIVES DEPARTEMENTALES

Horaire d'arrivée à Blandy-les tours	Horaire de départ de Blandy-les-tours pour aller aux archives	Horaire de départ des archives	Effectif total
9h45	13h	15h40	62

LUNDI 14 FEVRIER 2022

BLANDY LES TOURS puis ARCHIVES DEPARTEMENTALES

Horaire d'arrivée à Blandy-les tours	Horaire de départ de Blandy-les-tours pour aller aux archives	Horaire de départ des archives	Effectif total
9h45	13h	15h40	62

LOT N°2
CHATEAUBLEAU

LUNDI 9 MAI 2022

Horaire d'arrivée à CHATEAUBLEAU	Horaire de départ De CHATEAUBLEAU	Effectif total
9h15	15h40	58

MARDI 10 MAI 2022

Horaire d'arrivée à CHATEAUBLEAU	Horaire de départ De CHATEAUBLEAU	Effectif total
9h15	15h40	58

JEUDI 12 MAI 2022

Horaire d'arrivée à CHATEAUBLEAU	Horaire de départ De CHATEAUBLEAU	Effectif total
9h15	15h40	58

LOT N°3
PARIS

VENDREDI 11 FEVRIER 2022

Horaire d'arrivée à PARIS Institut des systèmes Complexes 113 rue Nationale 75013	Horaire de départ De PARIS du Pont de l'Alma	Effectif total
8H 45	18 H	26